

ACCORD GRILLE DES SALAIRES IEG DEVOIR D'OPPOSITION DE LA FNME-CGT

DEPUIS SEPTEMBRE 2025, LA FNME-CGT A PORTÉ LES ENJEUX DE LA GRILLE EN CONSTRUISANT LE RAPPORT DE FORCE. ELLE CONFIRME SES RESPONSABILITÉS EN S'OPPOSANT À L'ACCORD.

Les agents des IEG produisent chaque jour les richesses de nos entreprises et assurent des missions essentielles pour le pays. Ils méritent le meilleur : Une reconnaissance à la hauteur de leurs engagements.

Après avoir refusé de signer cet accord médiocre, la FNME-CGT a décidé de les protéger de son contenu.

L'opposition n'est plus un droit, c'est un devoir social et syndical assumé !

Nos revendications n'ont pas été prises en compte et le contenu de l'accord contient des risques majeurs pour les garanties collectives des agents en contrepartie de petites sommes...

Les raisons principales de notre opposition :

- **Suppression des Niveaux de rémunération (NR) :** Perte de nos repères collectifs et du contrôle social ;
- **Structure de grille :** Dilution/explosion de notre grille qui passerait de 63 lignes à 1500 lignes...
- **Embauche aux diplômés :** A diplôme égal, salaire d'embauche différent entre entreprises voire au sein de la même entreprise...
- **Ancienneté :** Passage de 33% d'évolution sur une carrière complète, dans nos textes, contre 25% dans l'accord ;
- **Individualisation :** Octroie de « pas » de 0,1% sans critères partagés et transparents...
- **Rémunération :** Baisse du % d'augmentation individuelle qui passe de 2,3% en moyenne à 2%...
- **SMIC +2% :** Application uniquement sur le 1er niveau d'embauche, favorisant l'extinction du collège exécution et ne répondant pas au besoin d'indexer les salaires et pensions sur l'inflation...

GRACE À LA FNME-CGT, CET ACCORD DEVIENT NUL ET NON AVENU.

IL EST RÉPUTÉ COMME JAMAIS RÉDIGÉ MAIS RESTONS MÉFIANTS DES INTENTIONS DE NOS EMPLOYEURS.

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N

ACCORD GRILLE DES SALAIRES IEG DEVOIR D'OPPOSITION DE LA FNME-CGT

Tout au long des discussions, nous avons défendu une ambition claire : une grille salariale unique, plus juste, plus lisible et plus favorable pour les agents.

Nous avons également alerté sur les risques d'une réforme qui pourrait accentuer les disparités entre agents et remettre en cause certains équilibres statutaires. Les employeurs n'ont pas su entendre....

Dans ces conditions, la FNME-CGT après ne pas avoir signé l'accord, ne peut que **faire valoir son droit d'opposition**.

Pour rappel, la FNME-CGT porte notamment :

- L'échelle mobile des salaires (indexation des salaires et pensions sur l'inflation);
- 9% d'augmentation des salaires;
- Réactivation des 3 premiers échelons et création de 2 en fin de carrière;
- Revalorisation de 9% l'astreinte;
- Ré-évaluation des niveaux d'embauche aux diplômés.

Nous appelons solennellement les commentateurs d'autres organisations syndicales à se tenir aux côtés des agents et à engager sans délai la bataille pour de meilleures conditions salariales.

Chacun doit prendre ses responsabilités :

Aucun progrès social n'a jamais été obtenu sans un rapport de force déterminé.

Il est temps de dépasser les postures et de construire la mobilisation nécessaire pour faire entendre les revendications des agents et obtenir des résultats concrets.

Nous exigeons :

- Une réouverture des négociations sur la base de nos revendications et non sur les éléments des employeurs;
- Que cette négociation soit menée avant celle du Salaire National de Base 2027;
- Que les employeurs ne saisissent pas le Ministère du Tutelle pour se faire aider à détruire notre grille unique de Branche et déroger à nos textes.

**L'AVENIR DE LA BRANCHE PASSE D'ABORD PAR LA RECONNAISSANCE
DE CELLES ET CEUX QUI LA FONT VIVRE**

LA FNME-CGT RESTE PLEINEMENT MOBILISÉE AUX CÔTÉS DES SALARIÉS.

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N